



COMMISSION DE DISCIPLINE

Présents : MM. Robert LUCANTE, Gilbert MARTINEZ, Martial DUCOIN, Jean Louis DARDAUD, Christian JUYON, Jawad MOUKA, Bernard DUPUCH, Alain AGUILAR, Patrick BACCHETTA, Henri CASSOU CONTE, Michel BIRON, Nourédine BAH (Représentant des Délégués), Michel DESCHAMPS, Hubert BANEY (Représentant des Arbitres).

Excusée : Mme Karine DAUMENS.

Ouverture de séance à 18 H 00.

Ont été enregistrés :

1° Avertissement : 273

2° Avertissement : 52

3° Avertissement = 1 match de suspension ferme : 3

1 Match de suspension ferme : 7

2 Matches de suspension ferme : 6

3 Matches de suspension ferme : 4

4 Matches de suspension ferme : 6

5 Matches de suspension ferme : 1

8 Matches de suspension ferme : 1

Attente du rapport de l'arbitre : 2

COMMISSION DE DISCIPLINE

Attention : le présent document a pour seule fonction de communiquer des délibérations de la Commission Départementale de Discipline à titre d'information. Ce document ne peut donc faire l'objet en l'état d'aucune contestation devant un quelconque organe.

Les décisions et les procès - verbaux sont toujours consultables via Foot clubs.

	<u>Qualité</u>	<u>Clubs</u>	<u>Date Match</u>	<u>Date d'effet</u>	<u>Sanction</u>
U 15 Brassage Niveau 1 Poule C	Joueur	Jeunesse Villenavaise	22/09/2019	23/09/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
U 15 Brassage Niveau 1 Poule C	Joueur	F.C. Saint Médard en Jalles	15/09/2019	16/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
U 17 Brassage Niveau 1 Poule B	Joueur	Union Saint Bruno	21/09/2019	22/09/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 3
U 17 Brassage Niveau 1 Poule B	Joueur	SP.A. Mérignac	21/09/2019	22/09/2019	Attente rapport Arbitre
U 17 Brassage Niveau 1 Poule C	Joueur	Stade Pessacais. U.C	21/09/2019	22/09/2019	Attente rapport Arbitre
Senior Départemental VIP Poule A	Joueur	C.M.O. Bassens	22/09/2019	23/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
Senior Départemental VIP Poule B	Joueur	F.C. La Brède	22/09/2019	23/09/2019	2 Matchs de suspension ferme. Art 6
Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	R.C. de la Laurence	22/09/2019	23/09/2019	2 Matchs de suspension ferme. Art 8
Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	ET. S du Fronsadais Football	22/09/2019	23/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1

COMMISSION DE DISCIPLINE

Senior Départemental 2 Poule A	Joueur	F.C. Gradignan	22/09/2019	23/09/2019	5 Matchs de suspension ferme dont révocation sursis. Art 13.1
Senior Départemental 2 Poule A	Dirigeant	F. Alliance Talence	22/09/2019	30/09/2019	1 Match de suspension ferme. Art 4
Senior Départemental 2 Poule C	Joueur	F.C. Saint Médard en Jalles	22/09/2019	23/09/2019	8 Matchs de suspension ferme. Art 6 et 8
Senior Départemental 2 Poule D	Joueur	R.C. Bordeaux Métropole	22/09/2019	23/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 13.1
Senior Départemental 3 Poule D	Joueur	U.S. Farguaise	22/09/2019	23/09/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 3
Senior Départemental 3 Poule D	Joueur	SP Portugais Villenave D'Ornon	22/09/2019	23/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 6
Senior Départemental 3 Poule D	Joueur	SP Portugais Villenave D'Ornon	22/09/2019	23/09/2019	4 Matchs de suspension ferme. Art 7
Senior Départemental 3 Poule G	Joueur	Saint Médard. S.C	22/09/2019	23/09/2019	2 Matchs de suspension ferme. Art 5
Foot Entreprise Départemental 2	Joueur	Sécu CAF	21/09/2019	22/09/2019	3 Matchs de suspension ferme. Art 6

Clôture de séance à 20 h 00

Le Président de Séance
Robert LUCANTE

Le Secrétaire de Séance
Martial DUCOIN



COMMISSION DE DISCIPLINE

Rappels pour informations

Gestion des avertissements qui se superposent avec des expulsions

Cas numéro 1 : exclusion d'un licencié ayant déjà un avertissement au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe. L'avertissement est conservé.

Cas numéro 2 : exclusion d'un licencié ayant déjà deux avertissements au fichier : le joueur est sanctionné du nombre de matchs fermes qui résulte de son exclusion directe + 1 match ferme.

De ce fait les avertissements antérieurs sont purgés et remis à zéro.

Rappel règlement disciplinaire relatifs aux avertissements :

1^{er} Avertissement : inscription au fichier

2^{ème} Avertissement : inscription au fichier

3^{ème} Avertissement : 1 match ferme si entre le 1^{er} et le 3^{ème} avertissement moins de trois mois se sont écoulés.

Rappel police des terrains et infrastructures sportives

Article 2.1.b de l'annexe 2 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Les Clubs qui reçoivent sont chargés de la police du terrain et sont responsables des désordres qui pourraient résulter « **avant, pendant ou après le match** » du fait de l'attitude du **Public**, des **Joueurs** et des **Dirigeants** ou de **l'insuffisance de l'organisation**. Néanmoins, les **Clubs Visiteurs** (...) sont responsables lorsque les **désordres** sont le fait de leurs **Joueurs, Dirigeants** ou **Supporters**.